



Club de patinage artistique Élan

Politique de remboursement

En vigueur à partir 1 août 2024

Patineurs du Patinage Plus

Deux semaines avant le début des cours:

Remboursement complet, moins les frais administratifs.

Dans les deux premières semaines:

Remboursement complet, moins 10\$ par pratique, moins les frais administratifs et les frais de Patinage Canada.

Après les deux premières semaines:

Aucun remboursement.

Annulation due aux recommandations de la Santé publique:

Remboursement au prorata des cours restants, moins les frais administratifs et les frais de Patinage Canada.

Patineurs du Privé

Deux semaines avant le début des cours:

Remboursement complet, moins les frais administratifs.

Aucun remboursement ne sera effectué une fois les séances commencées.

Modalités

Toute demande doit être envoyée par courriel au conseil d'administration à l'adresse suivante : cpa-elan@hotmail.com.

Le montant d'un remboursement sera déterminé selon la date de réception du courriel.

Les absences ne donnent droit ni à un report, ni à un remboursement ou crédit.